

Déclaration assermentée

Je, soussignée, Marlene Cordato, affirme solennellement, les faits suivants :

1. Je n'ai jamais obtenu de financement en argent comptant de la part de firmes de génie, quelles qu'elles soient, incluant de la firme Groupe Séguin, ni d'aucune autre entreprise ou source illégale, directement ou indirectement.
2. Quant à monsieur Patrick Thifault, il m'a informée, bien après les faits, que c'est à titre personnel qu'il a accepté 3 000 \$ de monsieur Michel Lalonde, du Groupe Séguin. Aussitôt que j'ai eu cette information, je l'ai exclu de notre parti politique puisque cette erreur de jugement était inacceptable pour moi. Cela va à l'encontre des valeurs que je prône et que nous prôtons comme formation politique municipale.
3. J'ai moi-même dénoncé toute situation questionnable portée à mon attention depuis ma première élection en 2002, soit maintenant près de 13 ans.
4. J'ai dénoncé publiquement les agissements de M. Lino Zambito, bien avant la mise sur pied de l'Escouade Marteau, de l'Unité permanente anticorruption et de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. J'ai dénoncé cette situation à l'époque sans en connaître toutes les ramifications telles qu'elles ont été exposées lors des audiences de la Commission.
5. Je tiens à vous rappeler que dès la première perquisition de l'escouade Marteau à l'hôtel de ville de Boisbriand le 9 décembre 2009, tout juste quelques semaines après mon élection comme mairesse, j'ai offert mon entière collaboration, ainsi que celles de nos services, aux enquêteurs ainsi qu'aux procureurs responsables. Depuis, huit personnes ont été accusées. J'ai été assignée à témoigner pour chacun de ces procès.
6. Le directeur général des élections a aussi vérifié tous nos rapports d'élection de 2009, sans y trouver la moindre anomalie, à la suite de ma déclaration et de l'enregistrement par lequel j'ai pu dénoncer la tentative de monsieur Zambito de me convaincre de ne pas me présenter à la mairie pour éviter les frais d'une élection.
7. Une seconde vérification, encore plus approfondie et toujours réalisée par le DGEQ, a été réalisée à la suite des allégations de monsieur Lalonde du Groupe Séguin devant la Commission. Je tiens à rappeler que, dans chacun des cas, le DGEQ a conclu à la conformité de nos rapports.
8. Je tiens aussi à vous informer que depuis la diffusion de l'émission Enquête, de la Société Radio-Canada, en octobre 2009, révélant l'enregistrement de mes

rencontres avec M. Zambito qui voulait éviter la tenue d'une élection à la mairie de Boisbriand, et les dénonciations que j'ai faites auprès des instances policières, j'ai souvent été la cible de personnes mal intentionnées, ou qui participaient de près ou de loin à ce type de pratique illégale. J'en conclus maintenant que j'avais exposé une situation qui avait des impacts économiques beaucoup plus grands que des idéologies politiques partisans que je croyais.

9. À maintes reprises, différents acteurs de la corruption et de la collusion ont mis en doute mon intégrité et mon honnêteté. J'y ai toujours vu un esprit de vengeance pour les dénonciations que j'avais faites.
10. Les conclusions défavorables des commissaires à mon endroit auraient pour objet de nuire inutilement à ma réputation, seraient injustifiées et basées sur des oui-dires, alors que tout ce que j'ai fait depuis 2009 n'a été que de dénoncer et condamner les situations dont j'ai pu être témoin.

BOISBRIAND, le 3 juin 2015



MARLENE CORDATO

Affirmé solennellement devant moi,

à Boisbriand, ce 3 juin 2015




Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts du Québec